

Processus d'élection – 2017

Comité régional sur les services pharmaceutiques

ÉCHÉANCIER	
Le 20 mai 2017	Date limite pour signaler auprès de la présidente d'élection, madame Chantal Breton, s'il y a une erreur ou l'omission d'un nom sur la liste électorale et lui fournir les informations requises pour procéder, le cas échéant, à la correction.
Le 26 mai 2017	<p>Date limite pour recevoir le bulletin de mise en candidature signé par le candidat et appuyé par la signature d'un pharmacien du même collège électoral et inscrit à la liste électorale.</p> <p>Le bulletin peut être transmis par voie de courrier électronique ou bien par courrier postal ou bien par télécopie avec signatures.</p> <p>Dépôt du bulletin de mise en candidature :</p> <p>Madame Chantal Breton Présidente d'élection</p> <p><u>Par courrier :</u> Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches 363, route Cameron, Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2</p> <p><u>Par courrier électronique :</u> marie-pier.turmel@ssss.gouv.qc.ca</p> <p><u>Par télécopieur :</u> 418 389-1500</p>

Le 5 juin 2017	Avis de scrutin Si dans l'un des collèges, le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à combler, un avis est transmis à chaque électeur au plus tard 30 jours avant le scrutin.
Le 8 juin 2017	Pour chaque collège, si le nombre de candidats est égal ou inférieur, le candidat sera déclaré élu.
Le 4 juillet 2017, 17 h	Réception des bulletins de vote.
Le 5 juillet 2017	Scrutin.
Le 10 juillet 2017 ou Le 13 septembre 2017	Rapport des résultats transmis au PDG du CISSS de Chaudière-Appalaches, à l'OPQ, l'APES et l'AQPP. Le conseil d'administration du CISSS de Chaudière-Appalaches sera informé des résultats des élections à sa séance de septembre 2017.